

21 novembre 2008

Communiqué de presse

La violence conjugale tue : 166 femmes au moins en 2007

Le 25 novembre se déroule la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, initiée au début des années 80 en Amérique latine, adoptée par les Nations unies en 1999, relayée en France depuis le début des années 2000 par la Fédération Nationale Solidarité Femmes.

Chaque année, des dizaines de milliers de femmes victimes d'un conjoint violent s'adressent aux associations de la FNSF afin d'être écoutées, conseillées, hébergées, protégées avec leurs enfants.

166 femmes ont été tuées en 2007 suite à des violences conjugales¹. Les associations du réseau FNSF ont décidé de rendre hommage à ces 166 femmes et à travers elle à toutes les femmes victimes de violences. **Le 25 novembre à 11 heures, à Paris, la FNSF et les associations membres de l'Ile de France déposeront des fleurs devant l'Assemblée nationale et demanderont aux députés de s'associer à la minute de silence qu'elles observeront en mémoire de ces femmes. Partout en France, les associations membres de la FNSF feront de même en déposant des fleurs dans des lieux symboliques.**

Les violences ciblant spécifiquement les femmes en raison de leur sexe constituent un phénomène universel et de grande ampleur. Elles touchent des millions de femmes à travers le monde et s'inscrivent dans un contexte de discriminations qui les favorise. Les femmes les plus exposées à la violence vivent dans les sociétés où les inégalités entre femmes et hommes sont marquées et où le droit à la liberté des femmes n'est pas respecté.

La France a ratifié les conventions internationales et européennes et s'est engagée à « prévenir, sanctionner et éradiquer les violences envers les femmes » (CEDAW 1993). Le 25 novembre, la FNSF demandera aux députés de poursuivre l'engagement dans la lutte contre ces violences à travers leurs mandats nationaux et locaux.

La Fédération Nationale Solidarité Femmes demande qu'au plan national :

- soit adoptée **une loi globale** et cohérente de lutte contre les violences faites aux femmes dont le premier article affirmerait le droit pour les femmes à l'intégrité et soulignerait le devoir de l'Etat de leur garantir le plein exercice de leurs droits fondamentaux à la vie, l'intégrité, la dignité, la liberté et la sécurité.
- soient mis en œuvre **des programmes d'éducation et de prévention** mettant en lien le principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans la société et ces droits fondamentaux

¹ Source :Ministère de l'Intérieur

- soit créé **un délit de violences conjugales**, délit spécifique, reconnaissant l'atteinte à l'intégrité des femmes dans le cadre de la vie privée par des faits de différentes natures
- soit pris en compte **la sécurité des femmes** lors des droits de visite et d'hébergement ainsi que l'impact de la violence conjugale sur les enfants
- soient nommés **des magistrats spécialisés** coordonnant l'action des justices pénale et civile
- soit définitivement **supprimée la médiation pénale dans les situations de violences conjugales**, médiation qui en mettant victime et auteur sur le même plan renforce le sentiment d'impunité de l'auteur

La Fédération Nationale Solidarité Femmes demande qu'au plan local :

- les femmes puissent accéder à un **logement** autonome afin de pouvoir assurer leur sécurité et sortir de la violence. A cet effet, les élus locaux doivent permettre à celles dont les conditions socio-économiques le nécessitent l'être prioritaires dans l'accès au logement social
- que les violences faites aux femmes soient au cœur des instances locales de lutte contre la prévention de la délinquance

Enfin, les associations de lutte contre les violences faites aux femmes qui jouent depuis des années un rôle essentiel dans la prise en compte et le traitement de ces violences, doivent être mieux reconnues : comme en Espagne, elles doivent participer aux évaluations, diagnostics, élaboration des politiques publiques et doivent avoir les moyens financiers de poursuivre leurs actions sur le terrain.